



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 167/2022
SÉANCE N° 11 DU 17 OCTOBRE 2022

CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024 DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 11 octobre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Sylvie Vielle (jusqu'à 18 h 45), Nicole Bouillon (jusqu'à 17 h 45 et à partir de 19 h 04), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 29), Christine Dubois (à partir de 18 h 03), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 13), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Antoine Caplan (à partir de 18 h 00) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 45), Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar (jusqu'à 18 h 00).

Liste des délibérations affichée le : 21 octobre 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024 DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2022 voté le 20 décembre 2021,

Considérant l'intérêt que représente pour Laval Agglomération l'activité de l'association France Terre d'Asile (FTDA),

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis favorable de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention pluriannuelle de partenariat entre Laval Agglomération et l'association France Terre d'Asile (FTDA) sont approuvés.

Article 2

Cette convention pluriannuelle de partenariat est conclue pour une durée de trois années (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024) et pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant si nécessaire et sous réserve d'un accord entre les parties.

Article 3

Le bureau communautaire attribue à l'association France Terre d'Asile (FTDA) une subvention annuelle de 20 000 €, sous réserve du vote du budget 2023 et 2024, et fera l'objet d'avenant dans ce cadre.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221017-S11-BC-167-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Mise en ligne : le 24 octobre 2022